



# Adaptation au changement climatique : réduire les risques d'inondation en milieu urbain

Audit de l'optimisation des ressources 2022

## Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Le changement climatique augmente la probabilité de précipitations plus fréquentes et plus violentes, entraînant des risques de submersion des égouts pluviaux et d'autres infrastructures pour les eaux pluviales et augmenter le risque d'inondation en milieu urbain. Prendre des mesures pour s'adapter au changement climatique peut contribuer à réduire le risque d'inondation en milieu urbain.
- Des rapports et plans provinciaux ont établi des mesures précises qui doivent être prises pour réduire le risque d'inondation en milieu urbain. Toutefois, la province n'a jamais précisé les rôles provinciaux, ce qui fait qu'il existe des lacunes dans les responsabilités et que nombre de mesures et d'engagements ne sont pas respectés.

## Pourquoi cet audit est-il important?

- Les inondations en milieu urbain représentent la forme d'inondation la plus courante en Ontario. Bien que moins de 3 % de la population de l'Ontario vive dans des régions qui pourraient être sujettes aux crues fluviales, tous les Ontariens qui vivent dans une zone aménagée – indépendamment de la proximité d'un plan d'eau, comme une rivière ou un ruisseau – peuvent être exposés à une inondation en milieu urbain.
- Ces inondations entraînent des coûts importants pour les propriétaires, les gouvernements et les assureurs. Les pertes assurées attribuables aux précipitations extrêmes en milieu urbain sont 10 fois plus élevées que les pertes causées par les inondations fluviales.

## Nos constatations

### Les propriétaires ont besoin d'aide pour protéger leur maison, mais la province ne respecte pas ses engagements d'aide

- Dans son Plan environnemental de 2018, le gouvernement s'est engagé à tenir des consultations sur les politiques fiscales pour aider les propriétaires à protéger leur maison, et à collaborer avec les secteurs de l'immobilier et des assurances pour sensibiliser les propriétaires au risque d'inondation et à la protection. Au moment de notre audit, aucun de ces engagements n'avait été mis en œuvre.
- S'ils sont installés au moment de la construction, les clapets anti-retour constituent un moyen relativement peu coûteux (environ 250 \$) d'empêcher les eaux pluviales et les eaux d'égout de remonter dans les sous-sols. Ils représentent toutefois des rénovations coûteuses (d'environ 2 800 \$ à 4 800 \$).
- Le Code du bâtiment de l'Ontario est ambigu quant au moment où l'installation de clapets anti-retour est requise. Par conséquent, seulement 27 % des chefs du service du bâtiment que nous avons sondés ont besoin de clapets anti-retour pour toutes les maisons neuves dotées d'un sous-sol, tandis que 37 % n'en ont besoin pour aucune maison et que 37 % en ont besoin dans certains cas.
- Bien qu'il procède à la mise à jour du Code du bâtiment, le ministère des Affaires municipales n'a pas proposé de modifications pour préciser le moment où des clapets anti-retour étaient nécessaires.

### RECOMMANDATION 2, 3 ET 4

**Les municipalités ont besoin d'être mieux renseignées par la province pour se préparer au risque d'inondation en milieu urbain**

- La province fournit des directives incohérentes aux municipalités sur la pertinence d'utiliser les données projetées sur le changement climatique. Par conséquent, elles sont nombreuses à continuer de s'appuyer sur des données historiques. Les infrastructures et les bâtiments conçus à partir des données climatiques historiques pourraient ne pas être en mesure de résister aux précipitations futures.
- Les organismes de services climatiques d'autres provinces, soutenus par des subventions fédérales, aident les décideurs (comme les municipalités, les ministères, les organismes et les ingénieurs) à accéder à de l'information locale pertinente sur le changement climatique et à l'appliquer. L'Ontario est la seule province qui ne dispose d'aucun organisme offrant des services climatiques aux décideurs qui en ont besoin.
- La majorité (77 %) des municipalités que nous avons interrogées ne sont pas en mesure de cartographier avec précision les zones à risque d'inondation en milieu urbain, en partie du fait du manque de données provinciales sur l'élévation.

**RECOMMANDATION 5, 6 ET 7**

**Des milliards de dollars sont nécessaires pour moderniser l'infrastructure des eaux pluviales, mais peu de municipalités disposent de modèles de financement fiables**

- Le sous-investissement historique dans les infrastructures municipales des eaux pluviales a entraîné un manque à gagner de plusieurs milliards de dollars.
- Les municipalités ont plusieurs dépenses concurrentes à financer à même les revenus généraux; 72 % des municipalités ayant des dépenses d'exploitation liées à la gestion des eaux pluviales en milieu urbain en 2020 n'ont perçu aucun revenu réservé.
- Le nouveau règlement sur la planification de la gestion des biens du ministère de l'Infrastructure constitue une étape pour veiller à ce que les municipalités évaluent, planifient et recouvrent les coûts des eaux pluviales. Toutefois, le Ministère ne fournit pas de lignes directrices suffisantes pour assurer une planification financière efficace des biens relatifs aux eaux pluviales.

**RECOMMANDATION 9 ET 10**

**Des espaces verts, qui absorbent la pluie et réduisent les risques d'inondation, sont perdus**

- Les espaces verts (milieux humides, boisés et prés) sont importants pour réduire les inondations, car ils absorbent l'eau et réduisent le ruissellement des eaux pluviales. Les milieux humides sont particulièrement importants pour réduire le risque d'inondation en raison de leur capacité à stocker l'eau à court terme pendant les fortes pluies. Malgré les politiques provinciales pour les protéger, des milieux humides et autres espaces verts continue d'être perdus :
  - Au cours des 20 dernières années, le pourcentage de terres urbaines classées vertes a diminué dans 94 % des centres urbains de moyenne et grande tailles de l'Ontario.
  - Entre 2011 et 2015, le sud de l'Ontario a perdu en moyenne 1 825 hectares de milieux humides par année. Le plus haut niveau de protection est accordé aux milieux humides qui sont évalués et jugés importants à l'échelle provinciale. Toutefois, près de la moitié des milieux humides du sud de l'Ontario demeurent non évalués et risquent d'être perdus.
  - Il n'existe aucune stratégie provinciale pour conserver les milieux humides, et les anciennes cibles visant à inverser leur perte ont été abandonnées en 2018.

**RECOMMANDATION 11 ET 12**

**Lacune dans la réglementation provinciale de certaines infrastructures de contrôle des inondations**

- La province ne réglemente pas la conception structurelle des grandes installations de collecte des eaux pluviales construites pour la lutte contre les inondations, situées loin des lacs ou des rivières.
- Le ministère des Ressources naturelles émet des autorisations pour les installations de lutte contre les inondations, mais seulement pour celles qui se trouvent sur les lacs ou les rivières. Le ministère de l'Environnement émet des approbations pour l'infrastructure municipale des eaux pluviales afin de protéger la qualité de l'eau; toutefois, comme la lutte contre les inondations ne relève pas de son mandat, le ministère de l'Environnement n'exige pas que ces installations obtiennent une approbation. Par conséquent, il existe une lacune réglementaire en matière de conception de ces installations.
- Une évaluation préliminaire de 2018 de ces installations dans 10 municipalités ontariennes a révélé que 9 d'entre elles présentaient un risque pour les populations ou les propriétés avoisinantes si elles devaient échouer lors d'un événement de précipitations extrêmes.

**RECOMMANDATION 14 ET 16**

**Conclusions**

- La province n'avait jamais précisé les rôles provinciaux en matière de coordination et de gestion des inondations en milieu urbain, entraînant des lacunes dans les responsabilités et le non-respect de mesures et d'engagements provinciaux pour gérer les divers aspects du risque d'inondation en milieu urbain.
- La province ne dispose pas de systèmes et de processus efficaces pour appuyer et encourager les municipalités et les propriétaires fonciers à réduire le risque d'inondation en milieu urbain en Ontario, notamment en fournissant des renseignements, des conseils et des incitatifs pour agir.

Consultez le site [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca) pour lire le rapport.